



Camping Armor Héol
Route de Guérande
44420 Piriac-sur-Mer
Tél. : 02 40 23 57 80
Fax : 02 40 23 59 42
www.camping-armor-heol.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

- 1 - La réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.
- 2 - Toute réservation sera accompagnée d'arrhes déductibles du montant du séjour, plus 20 € de frais de dossiers (offerts en dehors de juillet/août) non remboursables.
- 3 - Toute modification pouvant entraîner une variation de la redevance doit être signalée le jour même.
- 4 - Tout visiteur séjournant plus d'une heure paye une redevance journalière.
- 5 - La facturation sera établie selon les dates du contrat. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé.
- 6 - En l'absence de message télégraphié du campeur précisant qu'il a dû différer sa date d'arrivée, l'emplacement devient disponible le lendemain de la date d'arrivée prévue par le contrat de réservation et le paiement intégral des prestations demeure exigé.
- 7 - En cas de désistement signalé plus de 3 semaines avant l'arrivée, les arrhes seront remboursés, les frais de secrétariat fixés à 40 € resteront acquis, moins de 3 semaines avant l'arrivée, les arrhes restent acquis au camping ARMOR HÉOL.
- 8 - À votre arrivée, vous devez vous faire inscrire au bureau d'accueil, une carte magnétique vous permettant l'accès au terrain de camping vous sera remise en échange d'une caution de 60 € ainsi que des bracelets permanents que vous devrez porter durant tout votre séjour vous permettant l'accès à toute la structure. La caution vous sera restituée le jour de votre départ, lorsque vous rapporterez les bracelets et la carte magnétique.
- 9 - Les animaux domestiques sont acceptés à l'exception des chiens dits «dangereux» de 1ère et 2ème catégories, ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés contre la rage. Vous devez présenter le carnet de vaccination lors de l'inscription. Ils ne seront en aucun cas laissés seuls sur l'emplacement.
- 10 - La journée camping démarre à 14 h et se termine à 12 h .
- 11 - Pour la location d'un sanitaire individuel, une caution de 30 € vous sera demandée. Cette somme sera intégralement remboursée au locataire le jour de son départ si les lieux et matériels sont laissés propres et en conformité avec l'inventaire.
- 12 - Les barbecues électriques sont interdits.
- 13 - Le port du slip de bain sera obligatoire dans la piscine intérieure et extérieure, le short de bain étant interdit dans les bassins.
- 14 - Le présent contrat ne sera accepté qu'après signature de votre part du contrat de civilité que vous devrez joindre à votre contrat de réservation emplacement.
La taxe de séjour n'est pas incluse dans le tarif.
- 15 - Toute personne utilisant l'espace aquatique (piscines et toboggans) s'engage à respecter les règles et consignes.

Modalités de réservation emplacement :

La situation de l'emplacement est déterminée en fonction des exigences de notre planning. Vous pouvez néanmoins indiquer une préférence lors de votre réservation. Si vous souhaitez effectuer une réservation merci d'y joindre 50 € d'arrhes par semaine réservée à valoir sur votre séjour et 20 € de frais de réservation (offerts en-dehors de juillet/août) conservés par le loueur. Aucune réservation ne sera effective sans versement d'arrhes. Le solde devra être payé à l'arrivée avant installation pour la totalité de la période réservée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- 1 - La réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.
- 2 - La location d'un mobil-home ou d'un chalet se fait par période hebdomadaire du samedi 15 h au samedi suivant 11 h (et pour les formules week-end : arrivée après 17 h, départ avant 17 h). Le tarif comprend : le séjour complet pour les personnes enregistrées à la réservation, l'emplacement, le branchement électrique, 1 véhicule, le gaz et l'eau.
- 3 - Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison.
- 4 - En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- 5 - Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels et ustensiles de cuisine a lieu au départ de chaque locataire. Le locataire est tenu de contrôler le jour de son arrivée et de signaler toutes anomalies. Une caution de 250 € pour le bien loué et une caution de 70 € pour le ménage seront demandées le jour de l'arrivée.
Pour les départs le dimanche en dehors de juillet/août, les chèques de caution sont renvoyés en début de semaine qui suit. Le locataire se verra remettre une carte magnétique permettant l'accès au terrain ainsi que des bracelets permanents qu'il devra porter durant tout son séjour et qui lui donneront accès à toute la structure. Cette somme sera intégralement remboursée au locataire le jour de son départ, si les lieux et matériels sont restitués en conformité avec l'inventaire.
Toute casse, détérioration ou perte sera facturée au locataire.
Le ménage doit être fait, en cas de propreté douteuse, la caution ménage de 70 € sera retenue.
- 6 - Les animaux domestiques sont acceptés à l'exception des chiens dits « dangereux » de 1ère et 2ème catégories, moyennant une redevance de 40 € par semaine. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés contre la rage. Vous devez présenter le carnet de vaccination lors de l'inscription. Ils ne seront en aucun cas laissés seuls dans la location ou sur l'emplacement.
- 7 - Les personnes supplémentaires par rapport à la capacité de la location ne sont pas acceptées. En cas de véhicule supplémentaire, le tarif camping sera appliqué et celui-ci devra obligatoirement stationner sur l'emplacement.
- 8 - Les barbecues électriques sont interdits.
- 9 - Le port du slip de bain sera obligatoire dans la piscine intérieure et extérieure, le short de bain étant interdit dans les bassins.
- 10 - Le présent contrat ne sera accepté qu'après signature de votre part du contrat de civilité que vous devrez joindre à votre contrat de location hôtel de plein air.
La taxe de séjour n'est pas incluse dans le tarif.
- 11 - Toute personne utilisant l'espace aquatique (piscines et toboggans) s'engage à respecter les règles et consignes.

Modalités de réservation de location :

Votre réservation sera effective en nous versant 25 % du montant total de la location à titre d'arrhes + 20 € de frais de dossiers (offerts en-dehors de juillet/août) conservés par le loueur. Le solde devra être réglé 30 jours avant votre arrivée.

Si 30 Jours avant votre arrivée le solde ne nous est pas parvenu, nous considérons votre réservation annulée et les arrhes seront conservés. La totalité du séjour doit être réglée à la réservation si celle-ci est effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée. Le preneur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de locations énoncées ci-dessus et les accepter sans réserve.